

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/54/03 VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI -
SERVICE EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année 2022 à des associations
qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de
conventions.**

22-38345-DDEE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

- 13 A'TIPIK – Marseille 13004

L'association 13 A'TIPIK a pour but d'animer un atelier chantier d'insertion (ACI) qui transforme les vêtements et qui développe la fabrication de petites séries pour des créateurs et des stylistes locaux. Unique sur Marseille, cet ACI de couture propose un accompagnement et une activité aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. A terme, l'objectif est de les réinsérer dans le monde économique.

L'atelier a un agrément pour 20 salariés en équivalent temps plein, il fonctionne sur la base d'entrées et de sorties permanentes. Il emploie annuellement plus d'une trentaine de personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), en qualité de couturier et leur permet d'obtenir une validation des acquis et un retour vers une autonomie professionnelle. Outre les huit permanents de l'association, s'ajoute l'accueil d'une vingtaine de stagiaires, orientés par les collègues ou Pôle emploi, qui souhaitent leur faire découvrir les métiers de la couture.

L'objectif de l'action pour l'année 2022 intitulée "Développement de la mise en emploi durable des salariés du chantier d'insertion couture 13 A'TIPIK" est d'accueillir 28 personnes et de développer leurs compétences en proposant des activités de couture variées, afin qu'elles acquièrent une polyvalence dans les métiers de la confection. L'association doit également cette année acheter une nouvelle centrale vapeur pour former ses salariés avec du matériel de bonne qualité.

L'association compte également développer ses ressources propres avec de « l'upcycling » qui consiste à redonner une seconde vie aux vêtements usagés en les recyclant en nouveaux vêtements, sacs ou accessoires. L'association développe ainsi sa propre ligne de vêtements « Upcycling » sous la marque « Capuche » qui sera vendue via une e-boutique.

L'objectif étant de privilégier cette activité sur des périodes creuses, afin d'offrir un rythme de production toute l'année et de permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences : ils apprendront à photographier, rédiger des descriptifs et à mettre en ligne des articles.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable à l'attribution, par la Ville de Marseille, au titre de l'année 2022, d'une subvention d'un montant de 8 000 Euros (huit mille Euros).à l'association 13 A'TIPIK

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements